

	VILLE DE SHANNON Province de Québec USAGE CONDITIONNEL UC2026-90076
---	---

DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA VILLE DE SHANNON

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, Directrice générale, trésorière et greffière adjointe de la Ville de Shannon, que le conseil municipal, à sa séance ordinaire du **17 août 2026**, aura à statuer sur la demande d'usage conditionnel **UC2026-90076**.

Cette demande, déposée par les propriétaires du terrain situé au 10, allée Frère Tuck, lot 4 586 820, dans la zone F-82, vise la construction d'un chalet de villégiature. Le *Règlement sur les usages conditionnels* (606-18) prescrit qu'un chalet de villégiature est un usage conditionnel dans la zone F-82. Par conséquent, cette construction doit être autorisée par le processus d'usage conditionnel.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le **lundi 17 août 2026 à 19 h 30** à l'Hôtel de Ville, situé au 50, rue Saint-Patrick à Shannon.

FAIT À SHANNON, QUÉBEC, CE 30^E JOUR DE JUILLET 2026

Directrice générale, trésorière et greffière adjointe,
Marie-Josée Monderie